

Comités d'éthique

Quelles sont ses missions ?

La mission d'un comité d'éthique est de « donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevées par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ».

C'est une instance consultative et indépendante, consultée préalablement à la réalisation de l'expérimentation.

Comité d'Ethique en Expérimentation Animale Val de Loire

Le Comité d'Ethique en Expérimentation Animale Val de Loire, en accord avec les législations en vigueur, a pour vocation de :

- veiller à ce que soient optimisées les conditions d'élevage des animaux
- répertorier et examiner tous les protocoles d'études nécessitant le recours à l'animal afin d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ceux-ci. En cas d'avis défavorable, il peut proposer des modifications.
- sensibiliser et former le personnel de recherche au questionnement éthique sur la protection animale.

Selon une directive européenne, la saisine des CEEA est obligatoire depuis le 1er janvier 2013.

Téléchargez le [formulaire d'autorisation de projet utilisant des animaux à des fins scientifiques \[DOC - 162Ko\]](#) et sa [notice d'utilisation \[PDF - 63Ko\]](#).

Retrouvez plus d'infos sur le [site internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#)

Contact : Pascale HUBERT Pascale.Hubert@tours.inra.fr - 02 47 42 72 73

Comité de protection des personnes

Avant la mise en oeuvre d'un projet de recherche clinique ou d'un essai thérapeutique sur l'homme en région Centre, il faut saisir le Comité de Protection des Personnes dédié à la recherche biomédicale. Il doit s'assurer que le projet de recherche respecte des mesures médicales, éthiques et juridiques pour la protection des personnes participant à cette recherche.

Contact : cpp@med.univ-tours.fr - 02 47 47 82 21

>> [Plus d'infos](#)



